



---

**Séance du 07 mai 2022**

**Nombre de membres en  
exercice : 15**

L'an deux mille vingt-deux et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 03 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe DANSAUT, Maire.**

**Présents : 10**

**Sont présents :** Philippe DANSAUT, Jean-Noël PAYSSAN, Philippe VILLEDIEU, Raymond FILBET, Sylvie CABARROU, Daniel DASSIEU, Christine FOURTANE, Christelle GAYE, Elodie GAZAVE, Hervé REGARDIER

**Votants : 15**

**Représentés :** Pierre PAILHON par Jean-Noël PAYSSAN, Christophe ABADIE par Christelle GAYE, Stéphane CAZANAVE par Philippe VILLEDIEU, Georges MOREAU par Hervé REGARDIER, Vivien PUERTOLAS par Elodie GAZAVE

**Excuses :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Sylvie CABARROU

---

La séance est ouverte à 18h07. Le quorum est atteint.

**Objet : Souscription d'un emprunt - DE 2022 029**

Rapporteur : Philippe DANSAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal par délibération DE 2022 024 du 8 avril 2022 concernant la souscription d'un emprunt d'un montant de 100 000 €.

Ces fonds sont destinés au financement des travaux concernant l'église et la voirie.

Afin de pouvoir comparer les offres, plusieurs organismes financiers ont été contactés. Il présente les différentes propositions reçues (Crédit Agricole et Banque Populaire Occitane - La Caisse d'Epargne n'a pas répondu à la sollicitation).

La Banque Populaire propose un taux de 1,60 % avec remboursement sur 10 ans.

Le Crédit agricole a fait deux offres : une sur 10 ans avec un taux proportionnel de 1,07 % et une sur 12 ans au taux proportionnel de 1,17 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition suivante :

- |                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| • Organisme financier       | Crédit Agricole |
| • Montant emprunté          | 100 000,00 €    |
| • Durée                     | 10 ans          |
| • Taux proportionnel        | 1,07 %          |
| • Montant des échéances     | 10 597,89 €     |
| • Périodicité des échéances | Annuelle        |
| • Frais de dossier          | 300 €           |

- Charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cet emprunt et l'autorise à signer les documents correspondants.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Elodie GAZAVE informe qu'elle a été contactée par Mme FOURCADE, de l'association des Feux de la Saint Jean, pour savoir si la commune acceptait d'être citée dans le programme des manifestations. Le conseil est d'accord.

La séance est clôturée à 18h25